



NON AU SALAIRE MINIMUM POUR LES APPRENTIS

AGEFI - 11.08.2023

«C'EST LA DISPARITION DE MILLIERS DE PLACES D'APPRENTISSAGE PROPOSÉES PAR DES PME QUI N'EN N'AURAIENT PLUS LES MOYENS.»

L'activité controversée de la jeunesse socialiste sur les réseaux sociaux ferait presque passer inaperçue sa proposition saugrenue de fixer un salaire minimum de 1000 francs par mois pour tous les apprentis, dans tous les secteurs.

Rappelons tout d'abord que le contrat d'apprentissage a en premier lieu un but de formation. L'employeur «s'engage à former la personne en formation à l'exercice d'une activité professionnelle déterminée». Et l'apprenti s'engage à «travailler au service de l'employeur pour acquérir cette formation».

Ceci étant dit, soyons clairs : un contrat d'apprentissage dual en entreprise sans rémunération n'est pas acceptable. Il en va de même pour les trop bas salaires. Mais la fixation de ceux-ci ne doit pas se faire par un salaire minimum légal, imposé par l'Etat. La meilleure solution passe ici, comme pour le reste des salariés, par le partenariat social et la conclusion de conventions collectives de travail (CCT). Il s'agit du meilleur moyen pour prendre en compte la réalité économique de la branche et de ses entreprises. D'autant plus que tous les apprentissages sont différents. Rien que le nombre de jours de cours et la variance dans le temps de formation avant d'atteindre une productivité suffisante sont des variables telles que la fixation d'un minimum identique pour tous les métiers ne fait aucun sens.

Cette proposition ne se justifie pas par un but de couverture sociale : les apprentis bénéficient de l'obligation d'entretien de leurs parents ainsi que,

subsidiairement, des bourses auxquels peuvent prétendre les étudiants. Elle n'a que peu d'intérêt sur le plan de l'attractivité de l'apprentissage : il faut payer correctement les apprentis, mais si le salaire était déterminant, alors les élèves se presseraient au portillon pour devenir agent de propreté, échafaudier ou maçon qui sont parmi les professions les plus rémunératrices durant la formation, au bénéfice de CCT. Ce n'est pas le cas.

Les conséquences d'un tel projet seraient, elles, bien réelles. D'abord, la disparition de milliers de places d'apprentissage proposées par des PME qui n'en n'auraient plus les moyens. Autant de jeunes qui se retrouveraient sans solutions, n'ayant pas les points pour le gymnase. On peut sans trop de difficulté supposer qu'il s'agirait de ceux qui ne disposent pas de toutes les bonnes conditions de départ : devant l'afflux des dossiers, les entreprises seraient très sélectives. Evidemment, on ne pourrait pas les laisser à la rue. S'ouvriraient donc des dizaines d'écoles de métiers à plein temps, qui formeraient loin de la réalité du terrain un public d'élève ainsi ghettoïsés et détrossés de leurs opportunités. En clair : un système d'apprentissage à deux vitesses.

La formation professionnelle est un subtil équilibre entre ce que les apprentis reçoivent comme compétences et comme expérience et ce que l'entreprise obtient comme nouvelles idées, comme image et un peu, surtout sur la fin du parcours, de productivité. Alors faisons plutôt en sorte de le préserver.